

## La lecture publique

### Introduction

Le rôle de la lecture publique est de proposer des collections pour tous monde. Pour remplir ce rôle l'UNESCO préconise la gratuité (manifeste sur la bibliothèque publique de 1994<sup>1</sup>).

→ Typologie des bibliothèques publiques

Bibliothèque	Tutelle	Public	Diffusion	Conservation
Municipales classées (54)	Ville et État (dirigée par un conservateur d'État)	Grand public/ chercheurs	Principale	Principale
Municipale (3000)	Ville	Grande Public	Principale	Secondaire
Municipale à Vocation Régionale (12)	Ville	Grand Public	Principale	Principale
Départementale (97)	Département	16300 communes de moins de 10000 Habitants <sup>2</sup>	Principale voire unique	

### I) Histoire des bibliothèques municipales

1361: Création de la bibliothèque de Charles IV au Louvre.

Colporteur transportait les livres

1537: Edit de Montpellier pris par François I instaurant le dépôt légal (contrôle du roi sur les documents imprimés)

XVIII<sup>ème</sup> siècle: Bibliothèques monastiques et aristocratique:

- Bibliothèque Inguimbertaine à Carpentras: Dom Malachie d'Inguibert, évêque de Carpentras fonde la bibliothèque en 1745
- Bibliothèque Méjanès à Aix en Provence : en 1786, Jean-Baptiste Marie de Piquet, Marquis de Méjanès, meurt en léguant à la Provence une précieuse bibliothèque de 60 000 volumes et plusieurs rentes pour la développer.
- Documents saisis aux bibliothèques des monastères pendant la révolution (beaucoup ont été perdus car stockés dans des endroits humides).

XIX<sup>ème</sup> siècle:

- 1803: Le gouvernement du Consulat décide de confier le fonds des dépôts littéraires aux communes pour être traités, conservés et mis à disposition du public, à charge pour elle de rétribuer une bibliothécaire. C'est la naissance des bibliothèques d'étude,
- Au milieu du XIX: Développement de la lecture grâce au développement de la culture populaire. Deux types de bibliothèques se développent: les bibliothèques ouvrières dans les villes ouvrières et les bibliothèques de patronage tenues par des religieux.
- 1879: Apparition du métier de bibliothécaire

<sup>1</sup>Disponible à l'URL suivant: [http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman\\_fr.html](http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html)

<sup>2</sup>Chiffres issus d'un rapport du Ministère de la Culture de 2006 disponible à l'URL suivant : <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article845>

XX<sup>ème</sup> siècle:

- 1906: Création de l'Heure Joyeuse → concept novateur de bibliothèque pour les enfants
- 1931: Loi créant les Bibliothèques municipales classées
- 1945: Créations des bibliothèques centrales de prêt dans chaque départements (ces bibliothèques sont gérées par l'État).
- Entre 1969 et 1975: Inauguration de plus de 200 bibliothèques de lecture publique
- 1977: Ouverture de la Bibliothèque Publique d'Information au Centre Pompidou à Paris
- Loi du 22 juillet 1983 (article 61): « les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes »
- 1986: Les bibliothèques centrales de prêt changent de nom et deviennent les bibliothèques départementales de prêt
- 1993: La tutelle des Bibliothèques Départementales de Prêt est transférée définitivement aux départements
- 2004: les 12 bibliothèques à vocation régionale<sup>3</sup> prévues par la loi du 13 juillet 1992 sont construites: Chalons-en-Champagne, La Rochelle, Limoges, Marseille, Montpellier, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Toulouse et Troyes.

## II) Missions des bibliothèques de lecture publique

Les missions des bibliothèques de lecture publique sont inscrites dans le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de 1994 ainsi que dans la Charte des bibliothèques de 1991 (Conseil Supérieur des Bibliothèques)<sup>4</sup>. Dans ces texte, il est reconnu 12 missions aux bibliothèques. Parmi ses missions, il y a:

- les loisirs,
- la formation: dès leurs plus jeune âge, les usagers des bibliothèques peuvent profiter des manifestations organisées autour de la lecture (heure du conte).
- L'information citoyenne,
- l'accueil,
- la diffusion de la culture orale.

Il existe également d'autres missions qui ne sont pas inscrites dans ce manifeste comme la mission patrimoniale. En effet, certaines bibliothèques municipales notamment les bibliothèques classées ont des fonds anciens et doivent les conserver. Les bibliothèques à vocation régionales ont un rôle important dans le domaine patrimoniale. En effet, elles doivent stocker des documents déposées par d'autre bibliothèques, coordonner des programmes de valorisation à l'instar de la numérisation et mise à disposition pour les intervention d'urgence. Voici des exemples de la mission patrimoniale des BMVR:

- A Chalons, on conserve les disques vinyles
- A Troyes, on conserve la littérature populaire et les documents relatifs au Moyen Âge,
- A Reims, on conserve les romans policiers.

D'autres bibliothèques municipales (22) sont dépositaires du dépôt légal imprimeur. A ce titre, elles reçoivent un exemplaire des ouvrages et des périodiques qui sont imprimé dans leur région. Elles doivent envoyer des listes récapitulatives à la Bibliothèque Nationale de France. Ce n'est pas forcément des bibliothèques classées par la bibliothèque municipale d'Amiens reçoit le dépôt légal imprimeurs des départements de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise et de la Somme.

---

3 Pour plus de renseignements, consulter la fiche de l'ESSIB sur les Bibliothèques vocation régionale disponible à L'URL suivant: <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48446>

4 Texte disponible à l'URL suivant: <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html>

Les Bibliothèques à vocation régionale participent également au catalogue collectif de France. Dans le domaine de la coopération régionale, la BMVR de Rennes est chargée de l'établissement de la bibliographie régionale bretonne et l'élaboration d'une base de données sur les périodiques.

Quant aux bibliothèques départementales de prêt, leur principale mission est de promouvoir la lectures sur tout le territoire départemental. Pour cela, elles travaillent avec les bibliothèques des communes de moins de 10 000 ans pour les aider à développer leur collection, à former leurs salariés et à proposer des animations.

Les missions de la Bibliothèque Publique d'Information sont de constituer des collections encyclopédiques actuelles et multimédias, informer le public (service d'information à distance, service de presse en ligne, une base de presse en ligne), accueillir tous les publics. La BPI est la tête du réseau des bibliothèques publiques. A ce titre, elle a lancé en 2002 un consortium pour l'achat de ressources en ligne (CAREL).

### III. La lecture publique et les Français

Depuis le début des années 1980, les incitations du ministère de la culture ont permis d'élargir très significativement le réseau de la lecture publique. Aujourd'hui, 85 % des Français déclarent avoir au moins une bibliothèque dans leur commune. Quasi systématique dans les communes de plus de 20 000 habitants (98% de ces communes ont au moins une bibliothèque), une offre de lecture publique existe également dans 70% des communes de moins de 5 000 habitants. Neuf Français sur dix savent où se trouve la bibliothèque municipale proche de chez eux (87 %). Pour 80 %, cette bibliothèque se situe à moins de 10 minutes de chez eux. Pour 79 % de la population, il s'agit d'un équipement de proximité « utile à tous ». Toutefois, une forte minorité trouve que cet équipement est insuffisamment visible (44 %) et, pour certains, plutôt austère (33 %). Les appréciations négatives sont surtout associées aux bibliothèques dans leur forme traditionnelle. Dans le réseau de la lecture publique, le fossé est devenu important entre les « bibliothèques » qui se résument à une armoire de livres dans la mairie et la médiathèque devenue un lieu central qui offre des collections multimédia.

31% des français fréquentent les bibliothèques municipales. Mais le nombre d'inscrit en bibliothèque est faible. Mais, seul 21% des français sont inscrits en bibliothèque<sup>5</sup>. On remarque une augmentation de la part de ceux qui fréquentent les bibliothèques municipales sans carte a doublé entre 1997 et 2005 (de 7% à 14 %). La part de la population de plus de 14 ans qui n'a jamais fréquenté de bibliothèque municipale est restreinte (28 %), particulièrement dans les nouvelles générations : 18 % chez les 25-35 ans, contre 40 % chez les plus de 55 ans. Si toutes les catégories sociales fréquentent les bibliothèques municipales, la proportion d'utilisateurs varie du simple au double selon les catégories: 20% des agriculteurs et des ouvriers vont en bibliothèque, 40% des employés, 44% des professions intermédiaires, 50 % des cadres supérieurs. Depuis 1997, la répartition sociologique de la fréquentation est restée stable : les catégories sociales modestes et moyennes sont majoritaires, puisque 58% des usagers appartiennent à des foyers dont le revenu net mensuel est inférieur à 2300 euros. Les utilisateurs d'Internet ne tournent pas le dos aux bibliothèques, au contraire : les Français qui se définissent comme gros consommateurs d'Internet sont 45 % à fréquenter les bibliothèques municipales, contre 35 % des Français en moyenne.

En 2003, le nombre de prêts d'imprimés s'élevait à 161 millions, on prêtait 30,6 millions de disques et 9,9 millions de disques. En 2004, on remarque une augmentation pour tous les types de prêt :

5 Etude CREDOC réalisé par le ministère de la culture en 2005 disponible à l'URL suivant:

<http://www.arald.org/ressources/pdf/dossiersenligne/193.pdf>

6 Pour le ministère de la Culture , il y a seulement 17,1% d'inscrits en bibliothèques municipales

164,9 millions d'imprimés sont prêtés, 31,8 millions de disques, et 11,4 millions.<sup>7</sup>  
En 2005, 90 % des usagers disposant d'une carte de bibliothèque municipale empruntent des livres, 33% des CD, 27% des magazines, 17% des films.